

Présentation

En 2006, plus de 340 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université (y compris IUT) ou dans un grand établissement. Ils représentent plus de 70 % des boursiers sur critères sociaux, alors que le total des étudiants dans ces établissements est inférieur à 65 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Aussi, la proportion de boursiers y atteint 27,2 % contre 29,4 % sur tout l'enseignement supérieur.

Trois quarts de ces boursiers étudient en cursus licence et un quart en master. 12 % des étudiants boursiers sont inscrits en institut universitaire technologique (IUT). 23 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieur interne aux universités. Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 34 % des boursiers sur critères sociaux à l'université [1].

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (37 %). La proportion de boursiers sur critères sociaux est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (29,3 %) et les lettres et langues (28,8 %). À l'inverse, ce taux est très faible pour les disciplines médicales (23,7 %) et le droit – sciences politiques (23,0 %) [2].

Si l'on compare les différents échelons de bourses, on constate que les poids des échelons intermédiaires (de deux à quatre) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons zéro et 1 varie de 33 % pour les IUT et les sciences à 23 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids du cinquième échelon est inversement proportionnel à celui des échelons zéro et 1 : en sciences économiques, il concerne presque la moitié des étudiants contre 36 % en sciences et IUT [3].

Définitions

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la sixième année des études de santé pour les formations universitaires).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

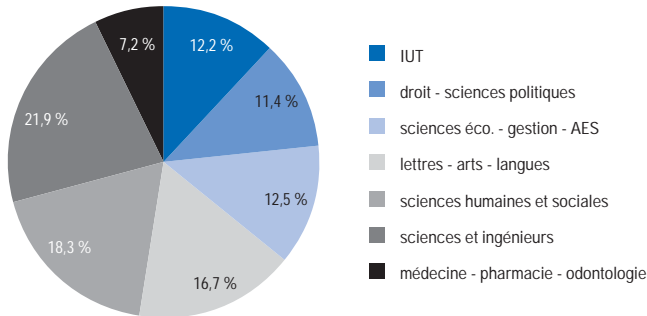
→ Pour en savoir plus

Publications

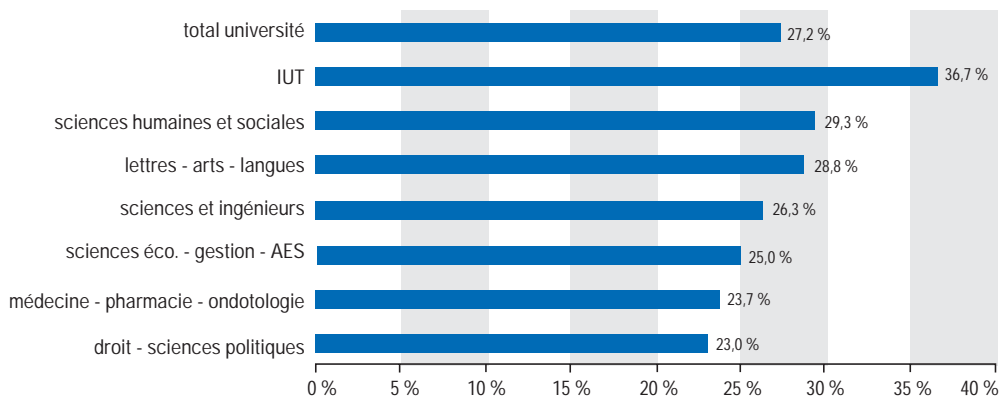
– Tableaux statistiques, n° 7027.

Sources : Système d'information AGLAE.

[1] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



[2] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



[3] Poids des différents échelons de BCS dans les formations et disciplines universitaires en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

